

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321  
Courriel: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

**12<sup>ème</sup> RETRAITE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE SUR LE  
RENFORCEMENT DE SES METHODES DE TRAVAIL ET EFFORTS DANS LA PRÉVENTION DES  
CONFLITS, LA GESTION DES CRISES ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE**

**24 – 26 JUIN 2019**

**RABAT, MAROC**

**PSC/Retreat/12/2019**

**CONCLUSIONS**



## **CONCLUSIONS**

### **I. INTRODUCTION**

1. Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a tenu sa douzième retraite du 24 au 26 juin 2019, à Rabat, au Royaume du Maroc. La Retraite a été consacrée à l'examen du projet de Manuel des méthodes de travail du CPS et au débat sur le renforcement des méthodes de travail du CPS dans la prévention des conflits, la gestion des crises et la consolidation de la paix en Afrique.

2. La Retraite a été présidée par l'Ambassadeur Dr. Brima Patrick Kapuwa, Représentant permanent de la République de Sierra Léone et Président du CPS pour le mois de juin 2019. La Retraite a été officiellement ouverte par S.E.M Mohcine Jazouli, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Royaume du Maroc, chargé de la coopération africaine. Dr. Admore Kambudzi, Directeur du Département Paix et sécurité, a prononcé une allocution au nom du Commissaire à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Smail Chergui.

3. Au cours de la Retraite, le CPS a examiné et adopté le projet de Manuel des méthodes de travail, tel que joint en annexe aux conclusions de la Retraite du CPS de Rabat, et a suivi des présentations sur la prévention des conflits, la gestion des crises et le règlement des conflits, ainsi que sur la reconstruction et le développement post-conflit en Afrique. Ces présentations, qui ont été élaboré dans l'esprit de l'Agenda 2063 de l'UA, en particulier le projet phare de l'UA sur Faire taire les armes en Afrique, ont souligné les différents défis qui ont actuellement une incidence sur l'efficacité du Conseil face aux multiples menaces à la paix et à la sécurité en Afrique.

### **II. PRÉVENTION DES CONFLITS**

4. Le CPS a été informé que plusieurs facteurs et circonstances influaient sur l'efficacité de ses opérations lors de la mise en œuvre de stratégies de prévention des conflits, à savoir un financement insuffisant, le caractère volontaire de l'action préventive des États membres, l'absence de soutien au déploiement de mécanismes de prévention, la classification de certains cas de crises imminentes comme étant trop délicats pour être examinés par le CPS, le non-respect de l'esprit de non-indifférence, tel que prévu dans l'APSA et autres. Il a été particulièrement souligné que le financement de certaines activités clés continuait de dépendre de partenaires internationaux, les versements simultanés tardifs de ces fonds étant souvent assortis de conditions.

5. Par ailleurs, dans les cas de conflit, il serait nécessaire pour le CPS d'adopter une dynamique ascendante, en particulier pour ceux qui nécessitent une élévation au niveau des chefs d'État et de Gouvernement du CPS pour examen.

6. La Retraite a été informée de la nécessité, pour le CPS, d'envisager la possibilité de renforcer l'utilisation l'analyse prospective et d'autres outils, en procédant à une évaluation de chaque conflit ou crise sur le continent, en tenant compte des tendances passés, actuelles et futures dans une situation donnée. Cette démarche permettra au CPS de suivre fréquemment les évolutions des points critiques et d'adapter les approches, afin de renforcer

les possibilités de recours plus efficaces. En effet, cela faciliterait également un changement de comportement à un stade précoce, avant que la situation ne s'aggrave davantage.

7. L'engagement soutenu de la part de la Commission en matière de diagnostic et de formulation des politiques, à soumettre aux organes délibérants pour discussion et voie à suivre, a été soulevé comme un domaine qui nécessite davantage d'amélioration. Dans ce contexte, les demandes antérieures du CPS à la Commission d'entreprendre une étude comparative sur la constitutionnalisation en Afrique en vue de construire des paramètres communs pour la promotion des valeurs et des pratiques constitutionnelles africaines partagées ont été mentionnées.

8. Le CPS a été également informé de l'absence de modalités permettant d'interagir de manière responsable et proactive avec des pays confrontés à des crises. Pourtant, l'article 9 du Protocole relatif à la création du CPS pourrait être utilisé par le CPS pour élaborer et renforcer ces modalités. Parmi ces modalités, le CPS pourrait soulever la question avec le Représentant permanent du pays concerné et proposer un calendrier pour régler la question. Par ailleurs, le CPS pourrait demander au Président de la Commission de faire un rapport au CPS sur la question, sur la base des articles 2, 3, 7, 9 et 10 du Protocole relatif à la création du CPS. Un tel rapport constituerait la base d'une décision appropriée du CPS visant à régler une crise imminente en indiquant les mesures à prendre contre ces acteurs, qui pourraient alimenter la crise.

### **III. GESTION DES CRISES ET RÈGLEMENT DES CONFLITS**

9. En ce qui concerne la gestion des crises et le règlement des conflits, le CPS a été informé du défi de la coordination, ainsi que des initiatives parallèles et concurrentes entre l'UA, les acteurs des CER/MR, ainsi qu'entre les acteurs africains et internationaux. Par conséquent, l'impact est l'absence d'utilisation maximale des avantages comparatifs, de subsidiarité et de complémentarité entre les acteurs.

10. Dans ce contexte, il a été souligné que les objectifs internationaux ne sont pas toujours alignés sur ceux de l'UA et des CER/MR, affectant ainsi les efforts africains pour appliquer des solutions et des stratégies africaines utilisées pour trouver des solutions aux conflits et aboutissant ainsi à des résultats variables.

11. Le Conseil a été en outre informé de l'ingérence extérieure croissante, telle qu'illustrée par la multiplication des initiatives externes et la croissance des bases militaires étrangères sur lesquelles l'Afrique n'a aucun contrôle. Les organes délibérants doivent trouver une solution à cette situation de manière décisive, conformément aux textes pertinents de l'UA, en particulier la Politique africaine commune de défense et de sécurité (paragraphe 11) dans laquelle il est stipulé que la défense et la sécurité de tout pays africain est directement liée à celles des autres États membres de l'UA. Dans ce contexte, le CPS doit organiser une réunion ouverte à tous les États membres de l'UA, afin de discuter de la question et de proposer une voie à suivre concrète pour régler cette question.

#### **IV. RECONSTRUCTION ET DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT**

12. En ce qui concerne la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) en Afrique, le CPS a été informé que le manque de financement approprié pour la RDPC était l'un des principaux défis existant. Les activités de RDPC nécessitent davantage de financement qui requièrent des approches novatrices pour mobiliser des ressources. La réunion a été également informée de l'impératif pour les pays en situation post-conflit de renforcer leur appropriation du processus, et d'encourager la mobilisation nationale de ressources. Par ailleurs, le CPS a été informé qu'il n'existait aucun appareil de l'UA ou des CER pour entreprendre des recherches, assurer le suivi et l'évaluation et informer la formulation ou la révision des politiques sur la question. Il a été également souligné que le CPS doit réactiver son Sous-Comité sur la RDPC. En outre, la coopération entre l'UA et les CER/MR dans les activités de RDPC a été soulignée.

#### **V. CONCLUSIONS**

13. La Retraite a confirmé la pertinence constante du CPS pour surmonter les défis et les menaces en constante évolution qui pèsent sur la paix et la sécurité sur le continent. À cet égard, la Retraite a souligné qu'il n'est pas nécessaire de réviser le Protocole relatif à la création du CPS, mais que l'accent doit être mis sur le renforcement du CPS dans les domaines de la prévention des conflits, de la gestion des crises et de ses méthodes de travail. De même, le CPS a également souligné la nécessité d'établir des modalités de partenariat entre lui-même et les organes politiques des CER/MR dans le domaine de la paix et la sécurité, en vue de faciliter et de renforcer la coopération et la collaboration en mettant l'accent sur une division efficace du travail basée sur les principes de subsidiarité, de complémentarité et d'avantages comparatifs dans le cadre de l'APSA et de l'AGA.

14. La Retraite a convenu de la nécessité d'évaluer régulièrement l'évolution des conflits et des crises sur le continent, y compris leurs causes profondes, afin de permettre au CPS de suivre fréquemment les évolutions des foyers de tension et d'adapter les approches, afin de renforcer les opportunités pour des recours efficaces. Dans ce contexte, il a été convenu d'accroître la régularité des séances d'information avec la Commission de l'Union africaine sur les questions relatives aux crises imminentes, en vue de rassembler l'information pertinente pour une action appropriée du CPS.

15. La Retraite a souligné que prévention est un outil essentiel pour la gestion des conflits et qu'elle nécessite par conséquent un financement prévisible pour assurer un engagement durable. Les membres ont souligné la nécessité que le Secrétariat du CPS prépare un budget annuel pour les activités à financer à travers le budget ordinaire de l'UA. Le budget doit inclure des activités liées aux aspects préventifs de l'action du CPS.

16. Le CPS a souligné la nécessité de renforcer davantage les outils institutionnels existants de l'UA en matière de recherche dans le cadre des efforts du CPS visant à promouvoir une approche globale pour relever les défis de paix et de sécurité. Le CPS a réitéré sa demande à la Commission de l'UA de présenter des rapports réguliers sur les situations de paix et de sécurité sur le continent, en vue de fournir des informations opportunes et adéquates sur la prévention des conflits pour faciliter la prise de décision par le CPS. Par

ailleurs, le CPS a souligné l'importance d'interagir avec des institutions africaines de recherche et de réflexion en mettant l'accent sur les conflits et les crises en Afrique.

17. La Retraite a convenu de la nécessité d'assurer une approche robuste sur l'utilisation des mesures préventives par le Conseil pour empêcher les tensions de dégénérer en véritable conflit. Par conséquent, la Retraite a souligné la nécessité d'avoir une interface régulière avec les organes politiques de la Commission de l'UA et des CER/MR, afin d'assurer une compréhension commune des différentes situations de conflit émergentes. Elle a souligné que les CER/MR étaient généralement mieux informés des situations et doivent être le premier intervenant dans le cadre des avantages comparatifs, de la subsidiarité et de la complémentarité.

18. Le CPS et les CER/MR doivent travailler en synergie, afin d'assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources. Par conséquent, ils pourraient faire valoir leurs avantages comparatifs et mieux régler les conflits émergents ou en cours.

19. La Retraite a convenu de la nécessité d'établir conjointement avec les organes politiques des CER/MR, des critères d'évaluation des crises imminentes et des situations émergentes, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Article 12 du Protocole relatif à la création du CPS. Il est nécessaire d'assurer qu'il existe une compréhension commune des paramètres, des pères et des principes définissant les points d'entrée des interventions.

20. En ce qui concerne la question du déni persistant par des États membres de l'UA des conditions prévalant qui pourraient compromettre la paix sur leurs territoires, le Conseil a souligné que cela le prive de prendre des mesures rapides. Le CPS a convenu que de telles situations pourraient être réglées à travers une interaction progressive avec les CER/MR et les États membres concernés, afin d'assurer un soutien aux stratégies d'intervention à travers les outils APSA et AGA.

21. Les évaluations subjectives des situations de conflit demeurent une préoccupation. Dans ce contexte, le Conseil a souligné la nécessité d'une analyse opportune et impartiale des conflits et d'un engagement ultérieur pour assurer la crédibilité et l'efficacité du Conseil.

22. La Retraite a convenu de la nécessité d'améliorer les relations de travail entre le CPS et les Représentants/Envoyés spéciaux de l'UA et les hauts Représentants de l'UA. Il a été convenu de tenir chaque année une réunion du CPS au cours de laquelle les Représentants et les Envoyés spéciaux de l'UA, ainsi que les hauts Représentants de l'UA feront des communications sur les situations de paix et de sécurité en Afrique et interagiront, afin de mieux informer le CPS pour la prise de décision. Par ailleurs, le CPS a souligné la nécessité d'inviter, à travers le Président de la Commission, les Représentants/Envoyés spéciaux et les hauts Représentants nouvellement désignées à échanger des vues avec le CPS avant qu'ils soient déployés sur le terrain.

23. La Retraite a convenu de la nécessité de renforcer l'interaction sur des situations de conflit pour assurer des interventions rapides, y compris les actions visant à apporter des mesures d'atténuation dans les situations concernées.

24. La Retraite a convenu de la nécessité du partage de l'information et de sessions interactives sur le rôle du CPS dans le fonctionnement du Fonds de l'UA pour la paix. Par conséquent, le CPS a convenu d'interagir davantage avec le haut Représentant de l'UA pour le financement de l'Union et le Fonds pour la paix, aussi souvent que possible.

25. Le CPS doit adopter une approche plus globale de la prévention des conflits, de la gestion des crises et du règlement des conflits, ainsi que de la reconstruction et du développement post-conflit, les différents Départements/Services compétents de la Commission de l'UA devant collectivement apporter le soutien et l'information coordonnés requis au CPS. Dans ce contexte, le CPS a souligné la nécessité de tenir des interactions régulières avec ces Départements. D'autant que la Conférence a décidé de fusionner le Département Paix et Sécurité et le Département des Affaires politiques en un seul Département.

26. La Retraite a convenu de la nécessité d'avoir des interactions régulières avec les Nations unies, en particulier les membres du Conseil de sécurité des Nations unies, étant donné qu'ils ont des homologues disponibles à Addis Abéba.

27. Les interventions de reconstruction post-conflit doivent être entreprises en tenant compte des plans et des politiques nationaux des pays bénéficiaires.

28. Les efforts de reconstruction nécessitent l'appropriation nationale et par conséquent les pays sortant de conflit doivent prendre l'initiative dans la réalisation des projets avec le soutien de l'UA et des CER/MR et les partenaires internationaux.

29. La Retraite a convenu de la nécessité de renforcer la publicité et la vulgarisation des activités du CPS dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

## **VI. CONCLUSION**

30. Le CPS a exprimé sa gratitude et son appréciation à Sa Majesté le Roi Mohammed VI du Royaume du Maroc, au Gouvernement et au peuple du Maroc pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité accordés à la délégation du CPS et aux membres de la Commission de l'UA, ainsi que pour les installations et le soutien apporté au CPS pendant sa retraite.

**Rabat, Maroc: 26 juin 2019**

**African Union Commission (AUC)**

**PAPS Digital Repository**

**<https://papsrepository.africa-union.org/>**

---

Peace and Security Council

Retreat - Conclusions

---

2019-06-26

# 12th Retreat of the Peace and Security Council of the African Union, 24 - 26 June 2019, Rabat, Morocco.

Peace and Security Council

African Union Commission

---

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1505>

*Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)*